



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

ATOS

Question écrite n° 8491

Texte de la question

M Jean-Yves Gateaud attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation professionnelle des techniciens en maintenance informatique, audio-visuel, électroménager et mécanographie, fonctionnaires de l'éducation nationale de l'Indre, qui sont considérés actuellement comme agents non spécialistes catégorie D avec un traitement mensuel net de 4 600 francs sans aucune autre forme de rémunération complémentaire. Les techniciens, recrutés sur la promesse de se voir doter d'un statut, assurent toutes les prestations pour les écoles, collèges et lycées, et ce actuellement dans trois départements. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour remédier à ce problème afin que ces techniciens puissent avoir un statut qui leur serait propre et qui tiendrait compte à la fois de leur qualification et de la qualité du service rendu à moindre coût au service public de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

Reponse. - Le développement de matériels techniques modernes dans les établissements d'enseignement implique le recours à des personnels techniques et ouvriers de plus en plus qualifiés. La constitution d'équipes mobiles d'ouvriers professionnels (EMOP) communes à plusieurs établissements, apparaît, dans de nombreuses académies, comme la réponse la mieux adaptée aux besoins nouveaux - notamment en matière de maintenance informatique et bureautique - auxquels les établissements ont à faire face. Parallèlement à une évolution technologique rapide, ces personnels ont vu leurs compétences se diversifier. C'est pourquoi un effort particulier va être engagé au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur l'évolution des qualifications des personnels et la modernisation des services. D'ores et déjà, afin de mieux prendre en compte le niveau de qualification que requiert l'encadrement des EMOP et d'ouvrir des nouvelles perspectives de carrière aux ouvriers professionnels, trente emplois de contremaître ont été créés au budget 1989.

Données clés

Auteur : [M. Gateaud Jean-Yves](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8491

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 321